



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1741

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Réseau Entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2010**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Pallega, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1741**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Réseau Entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité. Or, cela a un fort impact sur la pérennité des entreprises créées : le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans est de 62 % et s'élève à 71 % pour les créateurs ayant obtenu un financement bancaire.

Les plateformes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneurs, garanties, etc.) jouent un rôle de levier pour permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire. Dans le cas précis des entreprises à potentiel de développement, ce premier levier financier appelle souvent la levée de fonds complémentaires dans le cadre du déploiement de l'activité de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association Réseau Entreprendre Rhône, membre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et plateforme de financement et d'initiative locale.

Présentation de l'activité de Réseau Entreprendre Rhône (RER)

Réseau Entreprendre Rhône propose :

- une aide à la professionnalisation du projet,
- un prêt d'honneur (15 à 38 k€, durée 5 ans),
- un accompagnement de 3 ans individuel (accompagnateur dirigeant d'entreprise attitré), ou collectif (clubs de créateurs mensuels et programmes de formation),
- une intégration dans les réseaux économiques.

Cette activité de financement est complémentaire de l'offre d'accompagnement des porteurs de projets innovants et à potentiel développé dans l'agglomération par l'incubateur CREALYS en phase *ante* création et par le dispositif Novacité pour l'accompagnement post-crédation (0 à 3 ans d'activité).

Bilan d'action pour l'année 2009

. Le financement des porteurs de projet

- 427 contacts avec des projets de créateurs instruits et ou réorientés,
- 57 projets analysés,
- 17 projets présentés en comité d'engagement,
- 14 projets acceptés par le comité d'engagement,
- 355 k€ de prêts d'honneur accordés,
- parmi les 14 nouveaux projets accueillis, on compte 12 créations et 2 reprises.

Ces 14 entreprises lauréates ont déjà, à elles seules, créé 59 emplois et pérennisé 9 emplois.

Année	Objectifs annuels (projets financés)	Réalisé (nombre de projets financés)	Nombre de contacts	Montant cumulé des prêts d'honneur octroyés (en k€)
2005	20	14	230	390
2006	20	15	274	300
2007	20	20	320	555
2008	20	14	461	390
2009	20	14	427	355

Parmi les 14 projets acceptés en 2009, 5 sont issus de l'incubateur CREALYS et 2 bénéficient d'un suivi par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)/Novacite.

. L'accompagnement des porteurs de projet

L'accompagnement collectif :

- 56 entreprises en accompagnement actif au cours de l'année 2009 (63 en 2008),
- création d'un nouveau club composé de 10 à 12 créateurs d'entreprise,
- la clôture d'un club en fin d'accompagnement,
- 40 réunions de clubs de créateurs (47 en 2008). Rendez-vous mensuel, le club de créateurs permet d'échanger régulièrement en toute convivialité avec d'autres entrepreneurs, dans la même situation. C'est un lieu de contacts, d'échanges et d'écoute, un moyen de trouver des conseils et d'éviter l'isolement,
- 2 clubs communs. Ce sont des clubs ouverts à plusieurs générations de lauréats au cours duquel l'intervention est de nature plus prospective,
- 4 petits déjeuners thématiques.

L'accompagnement individuel : plus de 2 300 heures ont été consacrées par les chefs d'entreprises bénévoles à l'accompagnement et au soutien des lauréats.

. L'implication dans le réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat

Le Réseau Entreprendre Rhône travaille en partenariat étroit avec les structures d'incubation et d'accompagnement des porteurs de projet innovants que sont CREALYS et Novacité. Parmi les projets financés par le Réseau Entreprendre Rhône, 45 % sont issus de l'une de ces deux structures.

Le Réseau Entreprendre Rhône participe, par ailleurs, activement à la démarche de professionnalisation/labellisation en cours. Elle est également concernée par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

Perspectives 2010

. Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

Objectifs :

- financement de 20 projets mobilisant 540 k€ à 600 k€ (75 % de création et 25 % de reprise),
- l'accompagnement de plus de 56 entreprises en activité,
- minimum de 2 emplois créés par entreprise accompagnée à 1 an et minimum de 5 emplois à 3 ans,
- une articulation plus forte avec les pôles de compétitivité de l'agglomération : rapprochement avec les entreprises fondatrices des pôles, 30 % des projets financés issus des filières prioritaires de l'agglomération,
- augmentation du nombre d'adhérents et de donateurs,
- le déploiement d'Innotech Entreprendre avec l'objectif d'apporter un support de compétences à davantage de projets technologiques en incubation chez CREALYS puis en émergence (4 projets lauréats technologiques sur l'année),
- la poursuite du programme "Entreprendre autrement", programme national piloté par le Réseau Entreprendre qui a pour objectif l'accompagnement d'entreprises dites "sociales".

. Dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires à l'obtention de ce label et à son maintien sur le long terme,
- installation et alimentation de la base de données communes,
- poursuite de la participation aux groupes de travail L_VE innovation et marketing,
- 50 % des projets financés issus de CREALYS ou Novacité,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menée par l'association.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2009 et de pérenniser l'action de RER au sein du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 50 000 € pour 2010 (50 000 € en 2009).

Budget prévisionnel 2010

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Fournitures de bureau	6 700	Communauté urbaine de Lyon	50 000
Assurances	1 500	Autre subvention	20 000
Communication	3 100	Cotisations des adhérents	185 000
Divers	4 000	Revenus de placement	3 000
Fête annuelle + annuaire	40 300	Sponsoring	38 000
Formation	2 000	Divers	4 000
Frais de banque	1 200		
Frais de déplacement et représentation	10 000		
Frais du réseau	13 000		
Honoraires	10 000		
Locaux et charges	10 300		

Informatique	4 400		
Salaires	180 000		
Impôts et taxes	7 000		
Relations publiques	6 500		
Total	300 000	Total	300 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Réseau Entreprendre Rhône pour son programme d'actions 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Réseau Entreprendre Rhône, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757, selon l'échéancier suivant :

- 40 000 € en 2010,

- 10 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.